

AVIS SUR LA REUNION D'OUVERTURE DE LA CONCERTATION PREALABLE DU PUBLIC SUR LE PROJET D'AMENAGEMENT 4 SAISONS DE LA STATION DE CHALMAZEL

Dans le cadre du développement 4 saisons de la station de Chalmazel, le projet d'aménagement porté par le Département de la Loire fait l'objet d'une concertation préalable du public prévue du **lundi 1^{er} novembre 2021 au jeudi 31 mars 2022**. La concertation est organisée à l'initiative du Département de la Loire conformément à la délibération du Département de la Loire du 27 septembre 2021.

Compte tenu du contexte sanitaire et des mesures de distanciation physique liées à l'épidémie de Covid-19, la consultation électronique et le dépôt des observations par voie électronique sont à privilégier.

Ce dossier est consultable et les observations peuvent être déposées sur le site internet du Département de la Loire à [http : // www.loire.fr](http://www.loire.fr).

Le dossier de concertation peut également être consulté en mairie de Chalmazel, à cette même période aux jours et heures d'ouverture du secrétariat, à savoir :

- du mardi au vendredi de 9h00 à 12h00

Le dossier de concertation comprend les pièces suivantes :

- la délibération du Département de la Loire du 27 septembre 2021 relative au lancement de la concertation du public,
- un plan de situation,
- un plan du périmètre étudié,
- une notice explicative fixant les objectifs et les différentes étapes du projet d'aménagement 4 saisons de la station de Chalmazel,
- un cahier destiné à recueillir les observations.

L'évaluation environnementale, comprenant l'étude d'impact et le résumé non technique, seront joints au dossier de concertation à compter du 7 mars 2022 et seront consultables selon les mêmes modalités que les autres documents.

Le public peut consigner ses observations sur un cahier ouvert à cet effet aux jours et heures ci-dessus, dans le respect des mesures barrières liées à la lutte contre la propagation du covid-19 ou bien les adresser par courrier au CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA LOIRE – 2 rue Charles de Gaulle – 42022 Saint Etienne Cédex 1 ou les envoyer par voie électronique à l'adresse suivante : loire-chalmazel@loire.fr.

Les gestes barrières devront être respectés. Il est demandé d'apporter son propre stylo si des prises de notes sont souhaitées ainsi que pour le dépôt d'observations. Le port du masque est obligatoire.

A l'issue de la concertation préalable du public, le rapport du bilan de concertation sera consultable sur le site internet du Département : loire.fr et une copie du rapport du bilan de concertation pourra être consultée par le public en mairie aux jours et heures d'ouverture du secrétariat, pendant un an à compter de la date de clôture de la concertation.

REUNION PUBLIQUE DE PRESENTATION DU PROJET

Une **réunion publique de présentation et d'échanges sur le projet aura lieu le jeudi 17 mars 2022 de 18h00 à 19h30** à la salle des fêtes de Chalmazel-Jeansagnière.

Elus, habitants, clients, usagers, professionnels, associations, sont invités à participer pour échanger sur le projet.

D'autres réunions publiques sont prévues dans le cadre de cette concertation dont les dates seront communiquées ultérieurement.



Departement
Loire (42)